

Demande déposée le 24/03/2025 et complétée le		N° DP 038 019 25 10008
Par :	Forcedusoleil	Surface de plancher : m2
Demeurant à :	2000 montée de gravetan 38540 ST JUST CHALEYSSIN	
Sur un terrain sis à :	273 Rue de l'Argentière 38550 AUBERIVES-SUR-VAREZE 19 AI 328	
Nature des travaux :	panneaux photovoltaïques	

Monsieur,

Je vous informe que votre demande de déclaration préalable a fait l'objet d'un accord tacite en date du 25/04/2025.

Je vous rappelle les principales formalités à accomplir :

Affichage sur le terrain :

Je vous invite à procéder à l'affichage réglementaire sur le terrain dans les meilleurs délais. Cet affichage devra rester en place pendant toute la durée des travaux.

L'affichage sur le terrain de la déclaration préalable, prévu par l'article R. 424-15, est assuré par les soins du bénéficiaire du permis ou du déclarant sur un panneau rectangulaire dont les dimensions sont supérieures à 80 centimètres.

L'affichage de l'autorisation d'urbanisme sur le terrain est obligatoire. Vous devez procéder à cet affichage dès la notification de l'arrêté ou dès que le délai d'instruction de votre dossier est expiré. L'affichage doit rester en place pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur. Les renseignements figurant sur votre panneau d'affichage doivent être lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public.

Les tiers peuvent faire un recours gracieux auprès du maire, à partir du premier jour d'affichage sur le terrain et pendant 2 mois. En l'absence d'affichage, ils peuvent contester l'autorisation encore 6 mois à partir de l'achèvement des travaux.

Transmission de la D.A.A.C.T. :

L'imprimé de Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux devra être transmis à la mairie en 3 exemplaires lorsque les travaux seront achevés.

Les imprimés peuvent être téléchargés sur www.service-public.fr – rubrique logement – autorisation d'urbanisme – services en ligne et formulaires – Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

A AUBERIVES-SUR-VAREZE
Le 30 avril 2025

Le Maire
Nelly CLARET

